



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 87565

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la question de la promotion du territoire et l'innovation en matière de numérisation en profondeur de la gouvernance. Dans un rapport de juin 2014 « rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France », l'Institut Montaigne propose de « mettre l'accent sur quelques « marques ombrelle » de forte notoriété, notamment pour les clientèles lointaines : Paris, *French Riviera*, *French Alps et Mont Blanc*, *Bordeaux et the Wine regions*, *Normandy*, *Loire Valley* ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

En juin 2015 enfin, le Conseil de promotion du tourisme a établi, après audition d'un panel de 250 professionnels et institutionnels du tourisme, une stratégie à l'horizon 2020 destinée à revaloriser la filière touristique française. Dans ce cadre, un collège des marques a été créé par Atout France afin d'identifier 16 marques mondiales qui focalisent désormais la promotion de la destination France à l'international (Paris / Provence / Bordeaux / Champagne / Normandie / Bretagne / Bourgogne / Alpes-Mont-Blanc / Côte d'Azur / Corse / Val-de-Loire / Alsace/ Lyon/ Biarritz, Pays basque / Toulouse, Pyrénées / Languedoc, Méditerranée).

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87565

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6424

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3431